

LES ETAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE 2020 - 2021

Pour les certifications professionnelles du Ministère de l'Education Nationale
(À l'exception du D.E.E.S., du D.E.E.T.S., du D.E.M.E., du DCG et du DSCG)

Adresse du GIP FCIP : 4, rue du Père Delawarde
 Desrochers 97234 FORT DE FRANCE
 Tél. : 0596 64 83 83

Horaires d'ouverture au centre de validation :
 Lundi, mardi, jeudi : 8h30/ 12h30 – 14h00/16h00
 Mercredi, vendredi : 8h30/12h30

Email : dava@ac-martinique.fr

N°	ETAPES	PLANNING / LIEUX	Observations
1	Inscription à une réunion d'information à partir du site : www.francevae.fr	Selon le planning proposé sur le site www.francevae.fr	Pour s'inscrire, se rendre sur le site www.francevae.fr , choisir le département de la Martinique, cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire. Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.
2	Participation à : - Une étude de faisabilité de votre projet VAE (30 minutes) - Une étude personnalisée si la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale (1h) (Etudes réalisées par le DAVA, seul habilité)	Sur rendez-vous – Tél 0596 64 83 83 -Email : dava@ac-martinique.fr Les études se déroulent au GIPFCIP ou à distance par téléphone, email et visioconférence	Cette étape fait partie de la demande de recevabilité , elle est réalisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), seul habilité pour les certifications professionnelles de l'Education nationale.
3	Demande de recevabilité (en fonction du résultat de l'étude personnalisée) par le dépôt du livret 1 (Cerfa 12818*2) Le livret 1 et sa notice sont accessibles sur le site www.ac-martinique.fr menu « ORIENTATION, FORMATIONS » rubrique « validation des acquis de l'expérience »	Envoi du livret 1 et de ses annexes d'abord par email à dava@ac-martinique.fr puis, après accord du DAVA , dépôt du livret 1 au GIP-FCIP, (aux heures d'ouverture) Du 06 janvier 2020 au 15 juin 2020 Du 16 septembre 2020 au 30 octobre 2020	Le livret 1 renseigné, avec ses pièces justificatives, doit être adressé d'abord par email à dava@ac-martinique.fr puis imprimé, relié en 2 exemplaires, et déposé au DAVA, avec le règlement des frais d'examen du dossier de recevabilité et de session d'évaluation soit 250 € au pôle administratif et financier du GIPFCIP (Décret n°2019-1119 du 31 octobre 2019 Art. 6422-9) (pensez à signer votre déclaration sur l'honneur et à la scanner pour la joindre à votre livret)
4	Résultat de la <u>Recevabilité</u>	Réponse transmise par courrier au candidat dans les 2 mois suivant le dépôt du livret 1 Si votre demande est recevable, votre espace personnel est créé par le DAVA sur www.francevae.fr pour vous permettre d'y déposer votre livret 2	Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans. Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prorogation de votre recevabilité si le contenu du référentiel de la certification demeure inchangé.
5	Inscription à l'examen	Sur internet à l'adresse suivante : www.ac-martinique.fr menu « EXAMENS ET CONCOURS » rubrique « validation des acquis de l'expérience » Du 07 septembre 2020 au 15 septembre 2020 Du 07 janvier 2021 au 15 janvier 2021	Pensez à imprimer votre confirmation d'inscription pour la joindre à votre livret 2 et conservez-en un exemplaire Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour l'inscription.
6	Dépôt du livret 2 Le livret 2 est accessible sur le site www.ac-martinique.fr menu « ORIENTATION, FORMATIONS » rubrique « validation des acquis de l'expérience »	Téléchargement du livret 2 sous format PDF sur www.francevae.fr rubrique « Mon espace personnel » Du 07 septembre 2020 au 15 septembre 2020 Du 07 janvier 2021 au 15 janvier 2021	Le livret 2 en format PDF doit être téléchargé sur votre espace personnel francevae accompagné de ses annexes, de la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et de la confirmation d'inscription sur internet Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2. Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du dossier sur le site www.francevae.fr rubrique « mon espace personnel ».
7	Entretien avec le jury	Aux date et lieu indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par courrier : Octobre/novembre 2020 (pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en septembre 2020) Février/mars 2021 (pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en janvier 2021)	La convocation et la pièce d'identité sont obligatoires pour le passage devant le jury Ces dates ne concernent que le jury de la Martinique, pour les jurys hors académie, veuillez-vous référer à votre convocation.
8	Résultat des jurys de VAE	Résultats transmis par courrier au candidat.	